

DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 125,012
(le « **Fonds** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST-MIURI

Luxembourg, le vendredi 16 septembre 2022

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») souhaite vous informer de changements importants relatifs au compartiment du Fonds DNCA INVEST– MIURI (le « **Compartiment** »).

Les termes qui ne sont pas autrement définis dans le présent avis auront la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds (le « Prospectus »).

Le Conseil d'administration a décidé d'intensifier la communication sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par la Société de gestion du Fonds, compte tenu de la classification du Compartiment comme produit financier tel que défini à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

Le Conseil d'administration a également décidé d'assouplir les objectifs de volatilité moyenne annuelle, passant d'environ 5 % à une fourchette comprise entre 5 % et 10 %, afin de prendre en compte les événements mondiaux majeurs tels que les guerres ou les pandémies.

Cette mise à jour implique une modification (i) de l'objectif d'investissement, (ii) de la stratégie d'investissement et (iii) des facteurs de risque spécifiques applicables au Compartiment (les « **Changements** »). Ces Changements n'impliqueront pas de rééquilibrage du portefeuille du Compartiment ni de coûts de transaction relatifs au marché spécifiques qui seraient liés à un ajustement du portefeuille.

À compter du 18 octobre 2022 (la « **Date d'entrée en vigueur** »), la politique d'investissement du Compartiment sera donc modifiée comme suit (les changements sont mis en évidence par un soulignement) :

« **3. Politique d'investissement**

Type de fonds :

Fonds obligataire performance absolue

Objectif d'investissement :

Le Compartiment cherche à réaliser une performance supérieure au taux sans risque représenté par l'indice €STER, sur la période d'investissement recommandée. À cet effet, l'équipe de gestion s'efforcera d'atteindre cet objectif de maintenir une volatilité annuelle moyenne comprise entre 5% et 10% dans des conditions de marché normales, tout au long de la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

Stratégie d'investissement :

La stratégie du Compartiment est de type rendement absolu et repose sur une analyse financière fondamentale. Il investit dans des actions émises par des émetteurs européens (EEE plus Suisse). L'exposition brute aux actions associée aux investissements du Compartiment (positions longues et courtes) ne peut excéder 200% de l'actif net du Compartiment. Avec une exposition nette limitée à +/- 30% des actifs sous gestion, il n'a pas une dépendance forte par rapport aux tendances des marchés actions et sa performance dépend essentiellement de la capacité de la Société de gestion à identifier des actions ayant des caractéristiques les rendant aptes à surperformer leurs indices de marché ou leurs indices sectoriels.

Plus précisément, la stratégie du Compartiment est basée sur :

- la capacité de la Société de gestion à identifier des actions ayant le potentiel de surperformer leur indice de marché. Pour atteindre cet objectif, la Société de gestion achète des actions susceptibles de surperformer et vend simultanément un contrat à terme sur indice de marché. La performance proviendra de la différence de performance entre l'action achetée et l'indice vendu.
- La capacité de la Société de gestion à identifier les titres qui peuvent potentiellement surperformer leur indice sectoriel, ou un autre secteur connexe. Pour atteindre cet objectif, la Société de gestion achète des actions susceptibles de surperformer leur secteur d'activité ou un secteur connexe et vend simultanément un contrat à terme sur l'indice sectoriel (voire ETF). La performance proviendra de l'écart de performance entre l'action achetée et le contrat à terme sur indice sectoriel ou équivalent vendu.

En outre, conformément au style de gestion décrit ci-dessus, le Compartiment est géré en tenant compte de principes responsables et durables.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR.

L'univers d'investissement initial comprend jusqu'à 2500 émetteurs européens, identifiés en fonction de critères financiers et extra-financiers, dont les actions peuvent appartenir au STOXX Europe 600, à l'Euro Stoxx 50 et à l'indice MSCI Europe SMID. Il comprend également des actions identifiées par la Société de gestion sur la base de l'analyse financière et extra-financière et/ou ayant déjà été investies au cours des dernières années. L'approche ISR est appliquée aux émetteurs sélectionnés dans l'univers d'investissement initial.

De cet univers d'investissement initial, sont exclus les émetteurs ayant des controverses ou des manquements graves aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. De plus, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et de certains secteurs est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la Société de gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'actions qui en résulte tiennent compte d'une notation interne concernant à la fois la responsabilité et la durabilité des entreprises, basée sur une analyse extra-financière effectuée par le biais d'un outil propriétaire développé en interne par la Société de gestion, avec l'approche « best in universe ». Il peut y avoir un biais sectoriel. Il existe un risque que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne puissent remplir les tâches pour lesquelles ils ont été conçus. L'utilisation de l'outil propriétaire s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de la Société de gestion.

Le domaine de la Responsabilité d'Entreprise constitue un vivier d'informations extrêmement utile pour anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec les parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce quel que soit leur secteur d'activité.

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décompose en quatre aspects : la responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie du produit ou

approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité sociétale et la responsabilité de la société (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des employés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc. Chaque dimension est déclinée en un ensemble de critères, au nombre d'environ 25 au total. Cette analyse approfondie, qui associe des recherches qualitatives et quantitatives, permet d'établir une note sur 10.

Par ailleurs, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans la responsabilité d'entreprise et peut affecter la notation.

L'analyse et la notation interne sont basées sur les données factuelles publiées par les entreprises, qui peuvent être incomplètes ou inexactes, ainsi que sur un dialogue continu avec les responsables des entreprises.

Forte de la conviction que l'optimisation des meilleures pratiques des émetteurs sélectionnés par la Société de gestion contribue à protéger la valeur d'investissement du client, l'équipe de gestion a mis en place une approche de dialogue et d'engagement qui vise à améliorer la prise en compte des questions ESG (en particulier la responsabilité d'entreprise) des émetteurs sélectionnés. Cette approche, basée sur une interaction continue avec les émetteurs ainsi que sur les progrès et réalisations de l'émetteur au titre de son engagement, est mise en œuvre par l'analyse réalisée avec l'outil propriétaire de la Société de gestion. Les interactions avec les émetteurs et les visites sur site sont au cœur de notre processus d'investissement et visent à contribuer à l'amélioration générale des pratiques de marché et de la transparence sur les questions ESG.

Le résultat de cette approche ISR est contraignant pour la Société de gestion.

À ce titre, le Compartiment n'investira pas dans ces émetteurs et cela implique également de procéder à l'analyse extra-financière sur moins 90% des titres des Compartiments, à l'exclusion des liquidités, des équivalents de trésorerie, des produits dérivés et des fonds monétaires.

Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, en particulier par l'exclusion des émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétence au risque de l'équipe de gestion, et ;
- Sélection des titres sur la base d'une analyse fondamentale du point de vue des actionnaires minoritaires, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne s'engage pas à réaliser des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental et alignées sur la taxonomie. Toutefois, il ne peut être exclu que les investissements sous-jacents du Compartiment puissent accessoirement inclure des investissements visant à avoir un impact positif sur l'environnement en se concentrant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique et qui peuvent être, mais ne le sont pas nécessairement, alignés sur la taxonomie. À la date du présent Prospectus, la Société de gestion prévoit que la part des investissements du Compartiment dans des activités durables sur le plan environnemental alignées sur la taxonomie (y compris les investissements dans des activités habilitantes et transitionnelles) s'élève à 0 %. Étant donné que les informations ne sont pas encore facilement disponibles dans les déclarations publiques des sociétés émettrices, cette part est calculée en combinant les informations sur l'alignement taxonomique obtenues auprès de ces sociétés émettrices et des fournisseurs tiers. Dès que les données seront plus précises et accessibles, on s'attend à ce que la part d'investissements dans des activités habilitantes et transitionnelles augmente et que le calcul de l'alignement sur le Règlement Taxonomie soit modifié.

Le principe de « ne pas nuire de manière significative » selon le Règlement Taxonomie s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Compartiment qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de ce Compartiment qui ne sont pas des activités durables sur le plan environnemental alignées sur la taxonomie ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

[...] ».

Il est également précisé que l'indice de référence n'a pas vocation à être cohérent avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Outre les modifications susmentionnées, un facteur de risque spécifique relatif à l'ESG sera ajouté au profil de risque du Compartiment conformément à sa nouvelle politique d'investissement révisée.

Toutes les autres caractéristiques clés du Compartiment resteront inchangées.

Si vous estimez que les Changements ne répondent plus à vos besoins d'investissement, vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais, sauf taxes éventuelles, jusqu'au 17 octobre 2022, à 12h00 (heure de Luxembourg).

Les Changements exposés dans le présent avis seront inclus dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des DICI relatifs au Compartiment, qui peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social du Fonds à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le prospectus (en anglais), les documents d'information clé (en français) et les derniers rapports périodiques (en anglais) sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique : BNP Paribas Securities Services, 2 boulevard Louis Schmidt, 1040 Bruxelles.

Notre équipe commerciale reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur la modification du Compartiment.

Veillez agréer nos salutations distinguées,

Le Conseil d'administration
DNCA INVEST

* * *

Le prospectus et les documents « Informations Clés pour l'Investisseur » respectivement la feuille d'information de base pour la Suisse, le règlement ainsi que les rapports annuel et semi-annuel de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant de la SICAV en Suisse.

Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Tél. + 41 22 705 11 78, www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, 1204 Genève.